

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 12 Fructidor, an V.

(Mardi 29 Août 1797.)

Mort de l'usurpateur de la Perse. — Rétablissement de la tranquillité dans le Piémont. — Mesures qui ont le plus contribué à désiller les yeux du peuple. — Fiançailles du roi de Suede à Erfurt. — Combat entre les troupes anglaises et celles de Typoo-Saib. — Extrait des discours prononcés par le président du directoire à l'occasion de la réception du ministre de la république cisalpine et des drapeaux conquis par l'armée d'Italie.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

TURQUIE.

Dés frontieres, le 2 août.

On apprend de Constantinople qu'un courrier y a apporté la nouvelle de la mort du despote de la Perse, Aga-Muhammed-Khan. Cet-eunuque, qui, dans un âge très-avancé, étoit sorti de l'obscurité & avoit fait les plus brillantes conquêtes, a été, à ce qu'on assure, assassiné. On craint que la Perse ne soit de nouveau replongée dans toutes les horreurs de l'anarchie.

ITALIE.

De Turin, le 18 août.

On ne se ressent plus en aucune manière de l'agitation momentanée qui a eu lieu ici. La tranquillité est aussi entièrement rétablie dans les différens endroits du Piémont où des troubles avoient éclaté. Ce prompt retour à l'ordre est dû en même tems aux sages mesures du gouvernement & à l'énergie que tous les bons citoyens ont montrée; par-tout ces derniers ont pris les armes & ont secondé les troupes avec une bravoure digne des plus grands éloges. Le succès des insurgés ne pouvoit donc être qu'éphémère, puisqu'ils formoient une faible minorité. La juste sévérité que l'on a déployée contre eux les empêchera de faire de nouvelles tentatives: dans la seule ville de Chiarri, on en a fusillé plus de 40; à Montcallier 18 ont été condamnés à mort; à Novara où ces rebelles osèrent lutter contre les troupes, un grand nombre furent passés au fil de l'épée, & les maisons des principaux chefs livrées au pillage.

Une des dispositions qui ont le plus contribué à désiller les yeux du peuple, c'est le relevé fait, par ordre du gouvernement, des grains & autres-objets de première nécessité: lorsqu'il eut la conviction qu'il en existoit beaucoup plus qu'il n'en faut pour la consommation, il est rentré dans l'ordre, & les agitateurs sont restés seuls.

SUISSE.

De Bâle, le 15 août.

Le directoire de la république cisalpine a écrit une lettre

à la ligue helvétique, dans laquelle il lui donne les assurances de la plus sincère amitié, & témoigne le desir de former avec elle des liaisons qui puissent être également avantageuses aux deux états. Il y a toute apparence que les treize cantons ne feront de réponse déterminée à cette lettre, que lorsque la république cisalpine aura acquis une certaine consistance.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 19 août.

Les fiançailles du roi de Suede avec la princesse Frédérique de Bade ont eu lieu le 2 de ce mois à Erfurt; de-là S. M. est retournée à Léipzig, d'où elle reprendra la route de ses états. On croit que la cérémonie du mariage aura lieu sous peu.

La gazette de Weizlaer rapporte que S. M. impériale, constamment occupée du soin de soulager les sujets de l'Empire, a fait proposer au directoire français de s'entendre pour retirer la plus grande partie des troupes respectives, de manière qu'il resteroit tout au plus 10 à 12 mille hommes de part & d'autre. Le directoire a fait une réponse déclinatoire.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 22 août.

Nous venons de recevoir de tristes nouvelles de nos possessions orientales. Un des rajahs ayant, contre la foi des traités, attaqué nos alliés, l'on fut forcé d'envoyer des troupes contre lui: mais le rajah avoit été secrètement renforcé par un corps de troupes de Typoo-Saib, & l'armée britannique a été battue en laissant sur le champ de bataille 250 hommes & 6 officiers. Cet événement a répandu les plus vives allarmes dans Madras; & le commandant anglais se préparoit, au départ du courrier, à marcher avec toutes ses forces contre Typoo-Saib. Il est à craindre que cette défaite ne soit le prélude d'une guerre longue & dispendieuse.

Un de nos journaux vient de faire le relevé de tous nos vaisseaux en activité de service; il peut faire connoître toute l'étendue de nos forces maritimes. La flotte du canal est composée de 31 vaisseaux; l'amiral Duncan, qui bloque le Texel, en a 21; le lord Saint-Vincent 23

dans les Indes occidentales, 20 ; dans les grandes Indes, 15 ; en différentes commissions, 13 : total, 128 vaisseaux de ligne.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 8 fructidor.

Hier soir, l'administration centrale du département de la Dyle, a reçu officiellement par le ministre de l'intérieur, le décret sur l'organisation de la garde nationale. Elle est occupée dans cet instant, à adresser une proclamation à ses administrés, afin de les engager, sous les rapports de la tranquillité publique & de leur intérêt personnel, à s'enrôler sous les drapeaux de cette garde protectrice des propriétés & le seul frein puissant qui puisse être opposé aux projets des anarchistes. Mais il faut le dire, avec douleur, il paroît certain qu'il n'y aura dans nos départemens ni empressement, ni zèle, pour se faire inscrire sur les rôles de la garde nationale.

FRANCE.

De Paris, le 11 fructidor.

Le citoyen Paganel, ex-conventionnel & chef de bureau au ministère des relations extérieures, est nommé au consulat de -alerme, vacant par la mort de Louvet. Le citoyen Chénier, frère du représentant de ce nom, va dans un des ports d'Espagne avec la même qualité. Le frère du citoyen Sieyès quitte le consulat d'Alicante pour prendre celui de Naples, auquel Troillard paroît avoir renoncé. Le citoyen Baco, qui avoit été envoyé à l'île de France en qualité d'agent du directoire exécutif, remplace Sieyès à Alicante, & le gendre du ministre de la marine est envoyé à Rotterdam, à la place du citoyen Laville-Leroux, mort récemment.

François (de Neufchâteau) a fait de grands changements dans son ministère : Champagneux, chef de la première division, dont nous avons déjà annoncé la destitution, est remplacé par Chassey, ex-député ; Dermaux, chef de la deuxième, par Montlinot ; Cadet-Chambine, chef de la troisième, par Canus, administrateur de l'école polytechnique, & Boquet, secrétaire général, par Enicot, ex-député.

Le directoire a tenu hier une séance publique. Le ministre des relations extérieures a présenté le citoyen Visconti, en qualité de ministre plénipotentiaire de la république cisalpine. Le président lui a répondu par un long discours, qui est une attaque directe & bien peu mesurée contre l'un des représentants les plus dévoués à la république. Nous en citerons les passages les plus remarquables :

« Non, la république cisalpine n'est point précaire ; elle subsistera avec gloire, & elle sera l'alliée de la France ; les peuples qui la composent peuvent y compter.

« Des hommes, il est vrai, qui abusent lâchement de leur position pour tout calomnier sans craindre que le mensonge soit immédiatement suivi du démenti, ou que la défense n'obtienne la même solennité que l'attaque, ont fait entendre leur censure !... Semblables au serpent caché sous les fleurs, au milieu des louanges arrachées par la crainte & dictées par l'astuce, ils ont osé glisser

des doutes empoisonnés sur la légitimité de la conduite du général, & sur le résultat des opérations de son intrépide armée ; jettant ensuite une partie du masque dont ils s'étoient couverts, ils ont en l'insolence de vous déclarer que vous ne pouviez être libres que par *leur volonté*. . . . De pareils discours paroissent le comble du délire, si tout ce qui se passe autour de nous ne nous donnoit l'affligeante certitude que ces traits épars tiennent à un système lié pour détruire la liberté sur le globe, pour anéantir la république française, & par conséquent tout ce qui peut l'affermir & l'honorer. . . .

« Non, peuples de la Cisalpine, vous n'aurez point goûté les premiers fruits de l'indépendance pour retomber dans les fers ! Quelques misérables intrigues dirigées par des auteurs connus du despotisme, ou les discours plus ou moins équivoques de ces hommes qu'on a vu se jeter dans tous les partis, ne régleront point vos destinées ! Et malgré les embarras qu'on lui suscite & les crimes qu'on est toujours prêt à lui supposer, le directoire exécutif soutiendra de tous ses efforts la liberté de la Cisalpine ».

Le général Bernadotte a présenté ensuite les derniers drapeaux conquis par l'armée d'Italie.

La réponse du président au général Bernadotte n'est pas moins amère que celle au citoyen Visconti. « C'est en vain, a-t-il dit, que les éternels ennemis de la liberté française redoublent d'efforts pour la renverser ; c'est en vain que, pour les secourir, de lâches déserteurs de la cause républicaine ont, par un pacte honteux, vendu à l'étranger & à la race des Bourbons, & leur honneur & leur patrie ; que chaque jour leurs mains criminelles s'appent l'édifice de nos loix, & que leur bouche impure essaie de ternir l'éclat des plus étonnans, des plus nobles, des plus touchans résultats de la forme de notre gouvernement & du triomphe de nos armées ; c'est en vain qu'ils tentent tout pour armer les citoyens (naguère si paisibles) les uns contre les autres, qu'ils veulent rallumer le flambeau des guerres civiles, afin de dévorer la république, & de relever la monarchie sur ses sanglans débris ; que sans cesse ils énervent l'action exécutive, & déversent l'infamie sur ceux qui la dirigent ; d'abord, afin de pouvoir dire que le gouvernement républicain est trop foible pour maintenir la paix & l'ordre public, & en second lieu pour trouver moins d'opposition à leurs projets subversifs ; c'est en vain, qu'on jette au milieu de nous le levain de la plus dangereuse fermentation & les brandons d'une éternelle discorde, en rappelant par nombreuses bandes, au sein de la France, les suppôts du fanatisme & ceux de l'aristocratie. . . .

« Enfin, c'est en vain que la plus affligeante pénurie, prolongée depuis si long-tems, & le premier fruit de tout cet affreux système vient encore augmenter la difficulté des circonstances ; semblable à Hercule, la république naissante étouffera tous les serpens qui assiegent son berceau !

« Déjà lardeur des républicains, toujours nourrie par la vue de vos glorieux trophées & le récit de vos incroyables exploits, s'est réveillée, & chaque instant verra croître leurs phalanges.

« Quant au directoire exécutif, il ne se laissera point effrayer par les dangers les plus réels, non plus que séduire par de trompeuses promesses. Il ne reconnoitra d'autorités que celles que la constitution a créées, & il ne les reconnoitra que dans la ligne qu'elle leur a tracée. Il n'oubliera pas qu'elle doit régner également sur tous, & que

l'autorité qui se place au-dessus d'elle, a, par-là même, cessé d'être légitime. Le nombre ou l'espece de ses ennemis ne l'épouvantera pas : il en jure par la volonté nationale & la valeur de nos guerriers, la république sera sauvée ; la république sera puissante, glorieuse & tranquille ».

Allons-nous renaître aux allarmes ? Le tableau des divisions intestines, les pressentimens de guerre civile nous poursuivront-ils toujours ? Pourquoi faut-il que ce soit toujours la même autorité qui donne le signal de discorde ? Ne permettra-t-elle à personne d'invoquer la liberté, la constitution ? Ces réflexions & d'autres plus sinistres se présenteront à toutes les ames à la lecture du discours adressé par le président du directoire exécutif à l'envoyé de la république cisalpine. Cet envoyé, le voilà devenu juge des débats entre les autorités de la république française. Je m'imagine qu'il a dû rougir de tout ce que la violence inspiroit au magistrat qui lui adressoit la parole. Si le corps législatif avoit été attaqué collectivement, ce scandale a été si souvent répété que l'impression en eût été moindre ; mais les accusations, les calomnies sont dirigées plus positivement contre quelques membres ; on les désigne, on cite leurs paroles, on empoisonne leurs intentions, on les représente comme des fauteurs avoués du despotisme, ou comme de lâches désertheurs de tous les partis. Poulthier est vaincu dans son art par un membre du directoire.

Voulez-vous qu'une querelle même privée devienne interminable ? jetez-vous dans les personnalités ; plus elles auront de témoins (& celles-ci ont pour témoins toute l'Europe), plus il sera difficile de guérir la profonde blessure qu'elles auront faite. Nous comptons déjà un grand nombre de tristes jours, depuis que le directoire a semblé se mettre en état de guerre avec le corps législatif. Eh bien ! celui-ci qu'on suppose animé de passions si ardentes, qui n'a pas le droit de réprimer d'avance dans ses orateurs la pensée qu'ils vont émettre ; ce corps législatif poursuivi de tant de menaces, de tant de calomnies, n'a pas vu un seul de ses membres s'abandonner à des personnalités contre ceux du directoire. Et ici tous les outrages sont étudiés, sont calculés. Calculés, & pourquoi ? Serait-ce donc pour la proscription ? Vous fûtes proscrit, vous qui signalez aujourd'hui avec tant de passion des hommes probes & courageux ! vous fûtes proscrit ; fut-on plus injuste envers vous ? vous calomnia-t-on avec tant de solennité ?

Les envoyés des puissances neutres ou amies étoient là quand vous avez tenu ce langage. Je me peins leur surprise, mais peignez-vous la joie des ennemis qui veulent se venger aujourd'hui dans les négociations des malheurs de la guerre, en voyant se rallumer encore ces troubles, objets de leurs cruelles spéculations. Eh quoi ! la haine ne peut-elle faire aucun sacrifice à la politique ? ou la politique seroit-elle de différer la paix ? Que devient la dignité nationale, lorsqu'on prend les envoyés d'un état voisin pour juges des divisions domestiques. Rome fut déchirée par de longues guerres civiles, mais l'histoire ne nous dit point qu'aucun des partis qui se combattoient prit pour confident de ses griefs Attale ou Nicomède.

Au reste, nous croyons que par ce même sentiment de dignité nationale, le corps législatif n'a rien à répondre à cet outrage.

LACRETELLE le jeune.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Le 1^{er} fructidor (19 août 1797 v. st.) fut le cinquième anniversaire de la détention des citoyens français la Fayette, Latour-Maubourg & Bureau-de-Puzy, dans les cachots coalitionnaires. Le directoire a vengé la dignité de la nation française, en réclamant leur délivrance dès les premiers jours de floréal. Leur liberté fut promise alors ; mais l'exécution de la promesse fut différée sous les prétextes les plus vains. Un nouvel arrêté du directoire, du 14 thermidor, insiste sur le prompt élargissement des prisonniers d'Olmütz ; & cependant des lettres d'Allemagne nous assurent que cette bastille ne s'étoit pas ouverte encore le 1^{er} fructidor de l'an 5^e.

Un Américain.

C O R P S L E G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence du citoyen SIMÉON.

Séance du 11 fructidor.

Pouzet fait la troisième lecture des projets de résolutions sur les substitutions. Debonnières en présente un autre ; le conseil en ordonne l'impression & ajourne la discussion.

Normand présente à la discussion le projet de résolution sur la solde des officiers réformés. L'article VI, qui porte que cette solde ne pourra pas leur être payée dans le lieu où réside le gouvernement, à moins qu'ils n'y eussent leur domicile antérieurement à la présente loi, donne lieu à de vifs débats.

Jourdan (de la Haute-Vienne) dit qu'il désireroit bien que tous les braves militaires pussent retourner dans leurs foyers ; mais il est des communes où c'est un titre de proscription que d'avoir porté l'uniforme national.

De violens murmures s'élevent.

Jourdan continue ; il dit que le domicile des officiers réformés doit être connu du gouvernement ; mais pourquoi ne le fixeroit-il pas à Paris ? Sommes-nous encore aux tems révolutionnaires, au 2 brumaire, où on faisoit des loix de proscription ? Le peuple n'en veut plus.

Vidalot répond que pour faire un long voyage avec plus de sûreté, il se revêtit de son uniforme national, & fut bien reçu par-tout.

Savary dit que s'il s'agissoit d'opposer des faits à des faits, il en citeroit qui justifieroient de reste ce que Jourdan a dit.

Savary, Quirot, Compé, Fabre & autres combattent l'article comme injuste & injurieux aux officiers. Pourquoi feroit-on pour ces braves gens une exception qu'on n'a pas laissé subsister pour les amnistés ?

Normand, Savary, Vauvillers, font voir qu'il ne s'agit ni d'injure, ni de soupçon, mais d'établir l'ordre, l'économie, & que le projet, long-tems sollicité par tous les pensionnaires, ne peut qu'être favorable aux officiers réformés : personne ne s'en défie, dit Vauvillers ; tout le monde les aime ; mais si on leur permettoit de se réunir en nombre indéfini dans le lieu où siège le corps législatif, la liberté pourroit en concevoir des allarmes.

L'article est mis aux voix ; deux épreuves sont faites ; le bureau déclare que l'article est adopté ; on réclame. Après de vifs débats & du bruit, on procède à l'appel nominal. L'article est adopté à la majorité de 193 voix contre 156.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LAFFON-LADEBAT.

Séance du 21 fructidor.

Sur le rapport d'une commission, le conseil rejette la résolution du 20 thermidor relative à l'amende prononcée contre les débiteurs en retard de paiement du droit de patente.

La discussion reprend sur les fugitifs du Bas-Rhin.

Marbot soutient que ces fugitifs sont de vrais émigrés, & qu'ainsi la résolution est contraire à l'art. 373 de la constitution. On commence, dit-il, par faire rentrer les émigrés du Bas-Rhin, & bientôt les amis des autres émigrés feront demander au conseil des cinq-cents la rentrée générale. (Murmures). On demande que Marbot soit rappelé à l'ordre.

J'énonce ici mon opinion, s'écrie Marbot, les tems de ménagemens sont passés. Oui, la contre-révolution est dans le conseil des cinq-cents. (Violens murmures). On demande de toutes parts que l'orateur soit rappelé à l'ordre.

Rappelez-moi à l'ordre, si vous voulez, reprend Marbot; mais, je le répète, la contre-révolution est dans le conseil des cinq-cents. (Nouveaux murmures).

Le président rappelle Marbot à l'ordre, avec censure au procès-verbal.

Je m'y attendois, dit Marbot; mais mon opinion n'en est pas moins émise, & cette mesure est un titre à mon patriotisme. Il continue son opinion, & répète à-peu-pres les objections déjà faites par Baudin & Creuzé-Latouche. Il soutient, comme eux, que des laboureurs ne sont pas des cultivateurs, ni des ouvriers des artistes. Il prétend de plus que la résolution est impolitique & imprudente dans ce moment. Ou, l'article 2 de la résolution, dit-il en terminant, ajoute à la loi du 22 nivôse, au 3, ou il n'y ajoute pas. S'il y ajoute, il est contraire à l'article 373 de la constitution; s'il n'y ajoute pas, il est inutile, la loi du 22 nivôse suffit. Dans les deux cas, je vote contre la résolution.

Malin distingue l'émigré du fugitif, en ce que l'émigré a quitté sa patrie sans y être forcé, & que le fugitif a été contraint de l'abandonner pour se soustraire à un danger imminent. La tyrannie décenvirale existoit, les comités révolutionnaires étoient en activité, quand les fugitifs du Bas-Rhin ont fui. Cette considération suffiroit pour excuser leur fuite; mais l'orateur ajoute encore à ce tableau, en faisant la description de toutes les espèces de tyrannies & d'oppression dont ces malheureux étoient entourés. Ces fugitifs sont donc excusables d'avoir fui; c'est une justice de les faire rentrer, & rien ne doit ajourner la justice. Il vote pour la résolution.

Dupont remet sous les yeux du conseil des anciens l'état de notre législation actuelle. Après le 9 thermidor, la convention nue par des sentimens de sagesse, rendit une loi le 22 germinal par laquelle elle permettoit de rentrer en France, aux émigrés par suite des journées des 31 mai & 2 juin. Par une loi du 22 prairial, elle confirmoit cette première. Les fugitifs du Bas-Rhin seroient rentrés,

s'ils n'en avoient été empêchés par les circonstances dont les citoyens Richou & Becker ont parlé. L'ennemi étoit de ce côté, & il y avoit à craindre les trahisons; donc il n'y a pas de leur faute, s'ils ne sont pas rentrés. D'un autre côté, il existe une loi du 22 nivôse, c'est-à-dire, une loi qui a été faite dans des tems plus rapprochés du 9 thermidor. L'article VI de cette loi, contient deux idées disparates. Elle distingue des émigrés & des fugitifs. Elle appelle émigrés ceux qui sont nobles, & fugitifs ceux qui sont roturiers; ainsi, le même jour, un noble & un roturier auroient fui, l'un pourra rentrer & l'autre ne le pourra pas. Cette injustice ne peut exister dans notre législation. Nous ne connoissons ni couleur, ni castes. Cependant si le conseil approuve la résolution, il semble confirmer la loi du 22 nivôse & sanctionner cet article. Ne vaudroit-il pas mieux attendre que le conseil des cinq-cents prolongeât le délai accordé par la loi du 22 germinal, pour la rentrée des fugitifs du Bas-Rhin qui ont fui par suite des journées des 31 mai & 21 juin; & rejeter cette résolution qui paroît sanctionner une loi absurde.

Cette observation sera imprimée.

Le conseil continue la discussion à demain.

Bourse du 11 fructidor.

Amsterdam.....58, 59 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$.	Lausanne..... $\frac{1}{2}$ p., 1 $\frac{3}{4}$ 2 p.
Idem.....56 $\frac{1}{8}$, 57 $\frac{1}{4}$.	Lond...26 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 25 l. 15 s.
Hambourg; 191 $\frac{3}{4}$, 189 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Inscript. 17 l., 16 l. 15 s., 10 s.
Madrid., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ à 15 s.	Bon $\frac{3}{4}$13 l. 10 s., 15 s., 8 s.
Mad. effectif.....14 l. 15 s.	9 den.
Cadix.....12 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$51 l. perte.
Cadix effect.....14 l. 15 s.	Or fin.....103 l.
Gènes.....94, 95 $\frac{1}{2}$, 92 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....50 l. 15 s.
Livourne.....102 $\frac{1}{2}$, 101 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 l. 6 s. 3 d.
Lyon.....au pair.	Quadruple.....79 l. 15 s.
Marseille.....idem.	Ducat d'Hol...11 l. 10 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux..... $\frac{3}{4}$ perte.	Souverain.....33 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ idem.	Guinée.....25 l. 5 s.
Bâle..... $\frac{1}{4}$ $\frac{0}{10}$ $\frac{1}{2}$ p., 1 $\frac{3}{4}$ 2 p.	
Esprit $\frac{3}{8}$, 530 à 535 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 400 à 425 l.	
— Huile d'olive, 1 l. 1 s., 2 s. — Café Martn., 2 l. à 2 l. 2 s.	
— Café St-Domingue, 1 l. 19 s., 2 l. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 2 s., 6 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 2 s. — Savon de Marseille, 14 s. 9 d. à 15 s. — Chandelle oo. — Coton du Levant, 1 l. 14 s. à 2 l. 8 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel, 5 l. 10 s.	

Principes de Médecine et de Chirurgie, à l'usage des étudiants par Villars, médecin de l'hôpital militaire & professeur d'histoire naturelle de l'école centrale de Grenoble & membre de l'institut national de France; 1 vol. in-8°. Prix, 5 liv. broché & 4 liv. franc de port.

Institutions Physiologiques de J. F. Blumenbach, professeur de médecine de la société royale de Gottingue, membre de plusieurs autres académies; traduites du latin, & accompagnées de notes; par J. F. Puguët; 1 vol. in-12. Prix, 5 liv. broché, & 3 liv. 15 sols franc de port.

Se trouvent à Lyon, chez Reymann & compagnie, libraires, rue S. Dominique, n°. 75; & à Paris, chez Merlin, libraire, rue du Harepoix, n°. 13, près le pont St. Michel.